Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 045-214502858-20261030-JU2026110-AR

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle des Assemblées et Affaires Juridiques

ARRETE DU MAIRE N°JU2026110
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

Le Maire de la ville de Saint Jean de la Ruelle,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-30, R2122-8, et R2122-10,
Vu le Code de la Fonction Publique,
Vu la délibération n°2026-5 du 21 mars 2026 accordant des délégations au Maire,
Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer l'organisation du travail et l'accueil du public en donnant délégation de signature aux agents titulaires dans un emploi permanent, affectés au service accueil, état civil, élections, cimetière pour certains documents élaborés quotidiennement,

Considérant que Monsieur MARCHENAY, titulaire de catégorie B, est affecté au pôle Accueil, Formalités Administratives et positionné en formation interne sur les fonctions d'officier d'état civil, dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines.

ARRETE

ARTICLE 1 : délégation de fonction
En application de l'article R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction en tant qu'officier d'état civil à Monsieur MARCHENAY, chargé de l'accueil pour les affaires suivantes :

1. Réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés préalables au mariage ou à sa transcription,
2. Délivrer et signer toutes les copies et extraits de tous les actes relatifs aux déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissances d'enfants, de changement de nom d'un mineur ou d'un majeur, de changement de prénom d'un mineur ou d'un majeur ~~de~~ l'enfant, de consentement d'un majeur à la modification de son nom ou prénom en cas de changement de filiation, de mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
3. Gestion des listes électorales.

ARTICLE 2 : délégation de signature
En l'absence ou en cas d'empêchement du Directeur Général Adjoint à l'Education, la Jeunesse, la Culture et les Sports, en l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Virginie MAGNIER-PAVE, responsable du Pôle Accueil, Formalités Administratives, et en l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Lucy LAGRAVE, et sous mon contrôle et ma responsabilité, il est donné délégation de signature à Monsieur MARCHENAY, dans le cadre de la gestion des affaires suivantes :

1. La signature des certificats d'affichage,
2. La signature des demandes de modifications des actes d'état civil auprès des institutions compétentes,

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 045-214502858-20261030-JU2026110-AR

3. La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, légalisation de signature prévue à l'article R2122-8 du CGCT,
4. La signature des attestations de recensement.

ARTICLE 3 : Monsieur MARCHENAY rendra compte régulièrement auprès de sa hiérarchie des actes ayant fait l'objet de délégation.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé,
- Publié sur le site internet de la ville,
- Ampliation adressée au comptable de la collectivité.

Fait à Saint Jean de la Ruelle,
Le 30 octobre 2026.

MAIRIE de St JEAN DE LA RUELLE (Loiret)

Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-président d'Orléans Métropole

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,
  Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet http//www.telerecours.fr

Notifié à l'intéressé(e) le 3 novembre 2026
Signature :